

DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

JOURNEE DE CONCERTATION SUR LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA
CONTREFAÇON

Abidjan, Hôtel Tiama, 20 février 2008

- Madame le Ministre de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé ;
- Monsieur le Ministre du Commerce ;
- Monsieur le Président de l'Union des Grandes Entreprises Industrielles de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Président du Secrétariat Technique du Comité de Concertation Etat/Secteur Privé ;
- Monsieur le Coordonnateur de la lutte anti-contrefaçon à l'OMD ;
- Mesdames et Messieurs les opérateurs économiques ;
- Honorables Invités;
- Mesdames et Messieurs ;

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole ce matin, à l'occasion de la **Journée de concertation sur la lutte contre la fraude et la contrefaçon**, pour dire le mot de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, empêché.

Il me charge de vous traduire ses salutations et vous exprimer ses sincères remerciements, pour l'intérêt que vos organisations respectives accordent au sujet à examiner au cours de cette rencontre.

Permettez-moi enfin de faire une adresse particulière au Comité de Concertation secteur Privé/Etat, pour avoir associé pleinement le Ministère de l'Economie et des Finances à cette journée, désormais institutionnalisé.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, la contrefaçon et la fraude constituent un fléau qui pèse lourdement sur l'économie mondiale. En effet, l'Organisation Mondiale des Douanes estimait en 2005 les pertes liées à ces phénomènes à près de 500 millions de dollars US.

L'Afrique, du fait de la faiblesse de ses moyens et des caractères multiforme et évolutif desdits fléaux, reste le continent le plus exposé.

Cela s'est confirmé par les résultats d'une enquête menée par la Chambre Internationale de Commerce (ICC), selon lesquels, 76% des pays africains estiment que la fraude et la contrefaçon font partie des problèmes urgents auxquels les opérateurs économiques sont confrontés.

Dans notre pays, la situation reste critique dans la mesure où, les dysfonctionnements dus à la crise, notamment la formation de deux zones, ont contribué fortement à amplifier le phénomène.

Il en résulte que nos industries, encore fragiles, sont soumises non seulement à la concurrence induite par

la mondialisation, mais aussi et surtout aux distorsions liées à la fraude et à la contrefaçon.

Dans un tel contexte, il apparaît difficile de parler de relance de l'économie post conflit, sans intégrer la lutte contre ce fléau, en tant qu'action majeure dans la redynamisation des activités économiques.

C'est pourquoi, je voudrais saluer l'accord politique de Ouagadougou qui a permis de créer une nouvelle dynamique de paix et des conditions qui fondent notre optimisme sur les possibilités d'une relance économique post crise durable.

En effet, en consacrant l'unicité de caisse et le redéploiement des services sur toute l'étendue du territoire, il faut voir en cet accord, au delà du recouvrement de recettes fiscales, un catalyseur de la lutte contre la fraude et la contrefaçon, à travers notamment la sécurisation de l'ensemble des frontières.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Si nous voulons réussir la relance économique post crise, il urge de créer un environnement favorable à l'exercice des activités économiques.

C'est pourquoi, le Ministère de l'Economie et des Finances, conscient de la complexité du problème, a

engagé ses réformes en pleine crise, afin de cerner les différents aspects desdits fléaux.

Il s'agit de l'informatisation des outils de gestion, notamment au niveau des régies financières, de l'initiation d'un projet d'interconnexion des douanes de la sous région, de l'introduction de la facture normalisée.

Ces actions sont suivies de la prise en compte du volet financier de la fraude, car, si la monnaie est le reflet de l'économie réelle, le blanchiment d'argent et d'autres formes de fraude financière sont le support de l'économie souterraine.

A cet égard, le Groupe Inter Africain de lutte contre le Blanchiment d'Argent (GIABA) a été créé et rendu opérationnel en Côte d'Ivoire, de même que la Commission Nationale de Lutte contre les Transferts Illégaux de Fonds (CENTIF).

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais donc noter avec vous, que nos préoccupations se rejoignent. Il nous faut impérativement œuvrer à la relance des investissements et à la recherche de gains de productivité.

C'est pourquoi, cette journée de concertation doit permettre de déboucher sur l'adoption de mesures concrètes, à même de répondre aux nombreuses attentes et de juguler ces fléaux.

Pour notre part, je puis, au nom de Monsieur le Ministre, affirmer que le Ministère en charge des Finances ne ménagera aucun effort, pour créer les conditions qui garantissent la saine concurrence entre opérateurs économiques.

C'est sur ces mots que je voudrais clore mes propos, en souhaitant plein succès à vos travaux.

Merci de votre aimable attention.

KOFFI AHOUTOU Emmanuel